



Besançon, le samedi 7 avril 2012.

Objet : plan de prévention du risque nucléaire en Franche-Comté

Monsieur le Préfet de Région,

Dans le cadre du plan de prévention du risque nucléaire, les services de la Préfecture du Doubs ont adressé aux maires, le mercredi 28 mars 2012, une circulaire organisant un dispositif de stockage et de distribution de pastilles d'iode. Nous tenons à saluer la mise en place de ce dispositif.

Aussi, la distribution de pastilles d'iode ne saurait suffire à la protection de l'ensemble de la population franc-comtoise en cas d'accident de type nucléaire. Considérant qu'il est de la responsabilité du représentant de l'Etat que vous êtes de prévenir le risque sanitaire local pour notre Région, nous vous demandons de mettre en place dans l'ensemble des départements - en sus du dispositif de stockage et de distribution de pastilles d'iode - des mesures complémentaires de prévention.

Ces mesures passent notamment par la diffusion large de l'ensemble des gestes et conduites à tenir en cas d'accident de type nucléaire. Mais également l'organisation d'exercices grandeur nature de confinement puis d'évacuation des populations ainsi que le test des susdites procédures de stockage et de distribution d'iode.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, nos salutations distinguées,

Claude Mercier et Eva Pedrocchi
Cosecrétaires régionaux EÉLV – FC

14 rue de la République
25 000 Besançon
03 81 81 06 66
06 66 78 52 21